

# CARAC ACTIONS EURO

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale  
FCP de droit français

---

RAPPORT SEMESTRIEL

EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2023

CARAC



# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Etat du patrimoine en EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier	
b) Avoirs bancaires	252 139,76
c) Autres actifs détenus par l'OPC	15 082 301,79
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	15 334 441,55
e) Passif	-198 411,90
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	15 136 029,65

\* Les montants sont signés

### Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
CARAC ACTIONS EURO	C	15 136 029,65	58 659,572	258,03

### Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	99,65	98,36

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Répartition des actifs du A), B), C), D) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Répartition des autres actifs du E) du portefeuille titres, par nature

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	99,65	98,36
Autres		
TOTAL	99,65	98,36

\* Se reporter au f) de l'état du patrimoine

\*\* Se reporter au d) de l'état du patrimoine

# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période en EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier.		
Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	235 619,25	437 612,86

# CARAC ACTIONS EURO

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Portefeuille titres détaillé au 29/12/2023 en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CPR EUROLAND ESG I	EUR	90,785	15 082 301,79	99,65
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>15 082 301,79</b>	<b>99,65</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>15 082 301,79</b>	<b>99,65</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>15 082 301,79</b>	<b>99,65</b>
<b>Dettes</b>			<b>-198 411,90</b>	<b>-1,32</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>252 139,76</b>	<b>1,67</b>
<b>Actif net</b>			<b>15 136 029,65</b>	<b>100,00</b>